Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260724-2026_10_95-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JUILLET 2026 A 18 H 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juillet à 18h30, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle Yves Cadic sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents ou représentés : **19**

Présents : M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE GONIDEC Marine, M. PEILLET Sébastien, Mme LE BERRE Maryvonne, M. HIREL Louis, Mme CEILLIER Christine, M. HAMON Jean-Pierre, M. LE FLEM Claude, Mme CERISIER Laurence, M. JANNIN Gildas, Mme KERLEAU Aline, M. LE MARÉCHAL Matthieu, Mme CAMUZARD Morgane, Mme LE LOUARN Chloé, M. JÉZÉQUEL Guillaume, M. ALLAIN Gilles, Mme GUILLLOU Catherine, M. JUMEL Yoann, Mme LE BRIAND Fabienne

Représenté : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme CERISIER Laurence

Date d'envoi de la Convocation : 17 Juillet 2026

DELIBERATION N°2026-10-95 : CONVENTION PARTICULIERE DE MUTUALISATION POUR LA MAITRISE D'OEUVRE D'UNE OPERATION DE VOIRIE AUX ABORDS DE BÂTIMENTS ET AMENAGEMENT URBAIN AVEC LANNION TREGOR COMMUNAUTE
Rapporteur : M. le Maire

La commune de Lézardrieux a décidé de conduire une opération de sécurisation de Traou Bihan.
Le coût prévisionnel est évalué à 50 000€ TTC, travaux et maîtrise d'œuvre compris.

Afin de mener à bien cette opération, la commune a sollicité Lannion Trégor Communauté pour une mission de maîtrise d'œuvre. M. le Maire a présenté les ébauches de projets élaborées ainsi que la convention ci-jointe, lors de la commission plénière du 20 juillet 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite Loi « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » ;
Vu l'avis de la commission plénière du 20 juillet 2026,
Considérant qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, la commune peut confier par convention à la communauté d'agglomération Lannion Trégor Communauté la réalisation de prestations de bureau d'études pour des opérations relevant de ses attributions quel que soit le montant,
Vu la délibération n°2026-02-17 en date du 12 février 2026 approuvant la signature de la convention cadre entre Lannion Trégor Communauté et la commune de Lézardrieux,

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260724-2026_10_95-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- **✓ D'autoriser la signature de cette convention ci-jointe ;**
- **✓ D'inscrire les dépenses au budget « Commune », opération « voirie » ;**
- **✓ D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,

Mme CERISIER Laurence,
Secrétaire de séance

M. JÉZÉQUEL Yves,
Maire

MAIRIE DE LEZARDRIEUX 22740 CÔTES D'ARMOR